



INFORMATIONS MUNICIPALES

PanneauPocket

Notre commune vient de s'équiper de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche des habitants. Vous trouverez ci-joint un flyer pour vous aider à télécharger l'application.

Eclairage public

Par délibération n° 2023-23 en date du 03 mai 2023, le conseil municipal a décidé d'interrompre l'éclairage public nocturne dans la commune.

Cette action va permettre à la commune de faire des économies d'énergie. La facture d'éclairage public pour l'année 2022 s'élève à plus de 19 000 €.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action va également contribuer à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Inscriptions scolaires

Rappel : Afin d'inscrire les enfants nés en 2020 à l'école et les enfants nouvellement arrivés dans la commune pour la rentrée de septembre 2023, les parents doivent se présenter en mairie munis du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile et le cas échéant, d'un certificat de radiation.

Déclaration de revenus

La direction générale des finances publiques a mis en œuvre un dispositif d'assistance téléphonique pour les usagers ayant besoin d'être aidés dans la déclaration de leurs revenus. Les usagers ont ainsi la possibilité d'échanger avec un agent des Finances publiques du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00 en composant le 0 809 401 401.

L'accueil aux guichets des Finances publiques reste pleinement assuré. Le service des Impôts de Châlons-en-Champagne est ouvert au public en accueil libre ou sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 08h30 à 12h00. Il reçoit également les usagers sur rendez-vous uniquement, le mardi après-midi de 13h00 à 16h00 et le mercredi matin de 09h00 à 12h00.

Les usagers du secteur de Mourmelon-le-Grand peuvent bénéficier de l'appui d'un agent des Finances publiques en mairie de Mourmelon-le-Grand le mercredi matin de 09h00 à 11h30.

Tournez S.V.P.



Mini-olympiades

Des mini-olympiades seront organisées dans la commune le dimanche 25 juin 2023. Rendez-vous au parc des loisirs à 11h00.

Infractions au stationnement

Tableau des infractions au stationnement ainsi que le montant de leur amende :

NATINF	LIBELLÉ	CLASSE	AMENDE
7560	STATIONNEMENT ABUSIF DE VEHICULE SUR LA VOIE PUBLIQUE : STATIONNEMENT EXCEDANT 7 JOURS	2	35€
21200	STATIONNEMENT TRES GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES PORTANT UNE CARTE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES	4	135€
7587	STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE EN DOUBLE FILE	2	35€
22812	STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE DEVANT UN DISPOSITIF DESTINE A LA RECHARGE EN ENERGIE DES VEHICULES ELECTRIQUES	2	35€
29402	STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES DE TRANSPORT DE FONDS OU DE METAUX PRECIEUX	4	135€
7583	ARRET OU STATIONNEMENT DE VEHICULE GENANT L'ACCES A UN AUTRE VEHICULE OU SON DEGAGEMENT	2	35€
31089	STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR	4	135€

